

Quand le pasteur Samson Vuilleumier montait à la Vallée en 1830¹.

Autobiographie (1827-1843)

J'ai été consacré en 1830, le 1^{er} dimanche d'août.

Immédiatement après ma consécration, je fus envoyé par l'Académie au Sentier dans la Vallée du lac de Joux, pour subsidier M. le pasteur Crinsoz², qui était alors malade. Cette suffragance fut pour moi, sous tous les rapports, un bon apprentissage. La paroisse m'accorda quelque affection et paraissait goûter ma prédication. Que le chant sacré de cette église me délectait ! Comme ils chantaient bien, ces montagnards ! J'étais en particulière relation avec le Receveur du district (Fr. Golay), qui était de la connaissance de mon père. Il eut toutes sortes de bontés pour moi. C'était un homme sérieux, très honnête, et d'une piété solide. Pendant mon séjour au Sentier, un terrible incendie éclata dans un des hameaux de la paroisse³. Je pris occasion de cet événement pour adresser à mes auditeurs de sérieuses exhortations le dimanche suivant. Il y avait alors au Sentier deux Dames françaises, une mère et sa fille, amenées là par le mauvais état de la santé de cette dernière. On lui avait commandé l'air de la montagne et une cure de petit lait. Elles fréquentaient assidûment l'église. J'eus l'occasion de faire leur connaissance chez l'épouse du Colonel Rochat⁴, et j'en eus du plaisir. J'allais aussi quelquefois dans la paroisse voisine, au Lieu, chez le pasteur Legras⁵, pour qui je prêchai deux ou trois fois, faisant échange avec lui. J'avais à visiter dans cet endroit un ancien camarade d'études, le notaire Bonnard⁶, dans la famille duquel j'étais accueilli avec beaucoup d'affabilité. De temps en temps, je faisais des excursions au Brassus, qui plus tard devint une suffragance pastorale, au Pont, à L'Abbaye, où se trouvait alors le pasteur Sorbières⁷, à Vallorbe, où j'ai prêché une fois pour Charles François Vallotton⁸. Néanmoins, ce séjour n'aurait pu me convenir longtemps. Ma santé en était éprouvée. Je vivais trop à la fois dans ces hauteurs. Pour obéir à l'Académie, j'avais dû renoncer à un préceptorat chez M. de Cottens, à Cottens. Tandis que j'étais au Sentier, je reçus divers appels (instituteur au collège d'Aubonne, suffragant à Corgémont, canton de Berne) entre autres de Moudon. J'acceptai les propositions de M. Morel, doyen et 1^{er} pasteur de cette paroisse, où je me

¹ Texte tiré de : « L'église vaudoise dans la tempête » - Lettres choisies de Samson Vuilleumier, publiées par Centlivres et Meylan, 1843-1846, Lausanne, 1947.

² Note de l'original : François Crinsoz, né en 1797, consacré en 1820, pasteur au Chenit (1828-1831), à Romainmôtier, puis à Agiez (1840-1845), mort en 1865.

³ Incendie de Chez-le-Maître, du 12 novembre 1830. Le pasteur Crinsoz était alors toujours en place et s'activa malgré sa maladie. Voir plus bas, dans les annexes, concernant ce fait.

⁴ Note de l'original : Samuel Rochat (1783-1861), l'auteur de « Vaudois, un nouveau jour se lève », député au Grand Conseil de 1813 à 1830, colonel d'infanterie.

⁵ Note de l'original : Louis Legras, voir plus bas, p. 152.

⁶ Note de l'original : Maurice-Benjamin Bonnard, notaire au Lieu.

⁷ Note de l'original : Jacques-Antoine Sorbière, de Lausanne, consacré en 18167, pasteur à l'Abbaye (1824-1830), à Donneloye (1830-1850).

⁸ Note de l'original : Charles-François Vallotton, voir plus bas, p. 123.

rendis fin novembre, après un ministère de 4 mois au Sentier. Au Sentier, j'ai prêché quelques-unes de mes propositions, et fait plusieurs nouveaux sermons, entre autres sur Marc 3/37, le 19 septembre, et pour le jeûne sur Deut. 32/29.

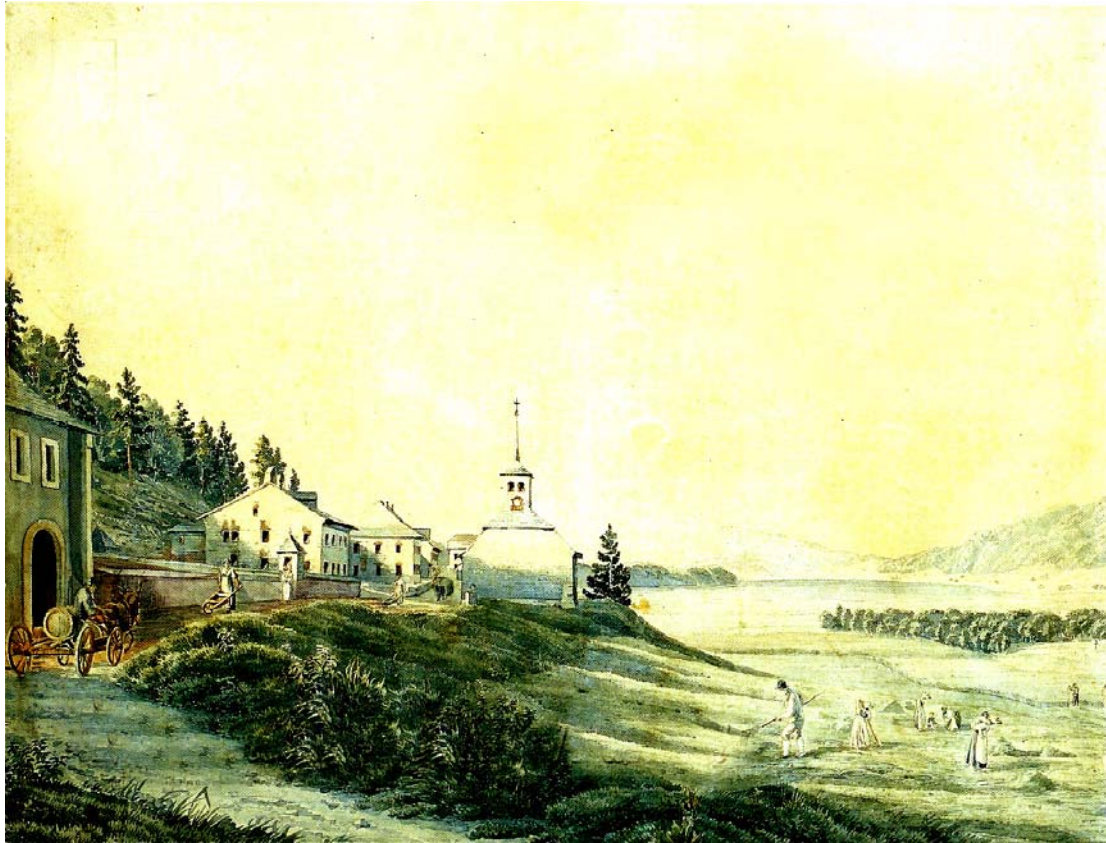
Le Réveil avait exercé son action sur une grande partie de la population vaudoise, attirant les uns, repoussant les autres. Malgré la loi du 20 mai 1824, qui interdisait toute assemblée religieuse en dehors des services officiels de l'Eglise nationale, une dissidence s'était formée, « l'ancienne dissidence », dont les chefs s'appelaient Frédéric Chavannes, Henri Juvet, François Olivier et bientôt après Auguste Rochat. Plus tard, des missionnaires anglais apparurent chez nous et rassemblèrent de petits troupeaux autour de leur personne : dès 1837, ce fut M. Darby. Le Darbysme ou Plymouthisme recruta de nombreux adhérents dans notre Canton : on sait qu'il se caractérise par une opposition radicale à toute organisation ecclésiastique et par un biblicisme sans nuances.

Mais la masse du peuple n'aimait pas ces « réveillés », qu'ils fussent sectaires ou membres de l'Eglise nationale. Elle les appelait indifféremment mômiers ou méthodistes. Et, bien que la loi du 20 mai 1824 eût été abrogée en 1834, l'intolérance demeurait vivace. Même dans les paroisses de campagne, restées comme Chesalles en dehors de l'influence du Réveil et des tournées des missionnaires, on se méfiait de tout ce qui sortait des habitudes et n'émanait pas de l'Eglise nationale.

Bien que pasteur de campagne, Samson Veuilleumier ne manquera surtout pas de renseigner son beau-père sur l'état des esprits, sur le mouvement des idées au sein de l'Eglise vaudoise. Il mentionne fréquemment dans ses lettres, son voisin, le pasteur de Moudon, le pasteur Adolphe Bauty. Bauty était un tempérament combattif. Né en 1798, consacré en 1823, pasteur de l'Eglise française de Stockholm, puis au Sentier, plus tard à Fiez et dès 1843 à Moudon, il était un des partisans les plus convaincus de l'union de l'Eglise et de l'Etat. En 1838, lors de la discussion du projet de loi ecclésiastique par la délégation des Classes, il s'opposa avec ardeur à toute tentative d'introduire les laïcs dans le gouvernement de l'Eglise ; il craignait que l'Eglise ne devint un Etat dans l'Etat et que les pasteurs ne perdissent leurs prérogatives. S'il démissionna ostensiblement en 1845 et resta démissionnaire, c'était dans l'espoir d'obtenir de Druey des garanties assurant au clergé l'autonomie spirituelle.



L'église du Sentier que fréquenta le pasteur Vuilleumier en 1930. Il évident que les bâtiments que l'on aperçoit dans le fond, Tempérance et local annexe de la pension Guignard-Vidoudez, n'existaient pas encore. Idem probablement pour le local des pompes à droite de la photo.

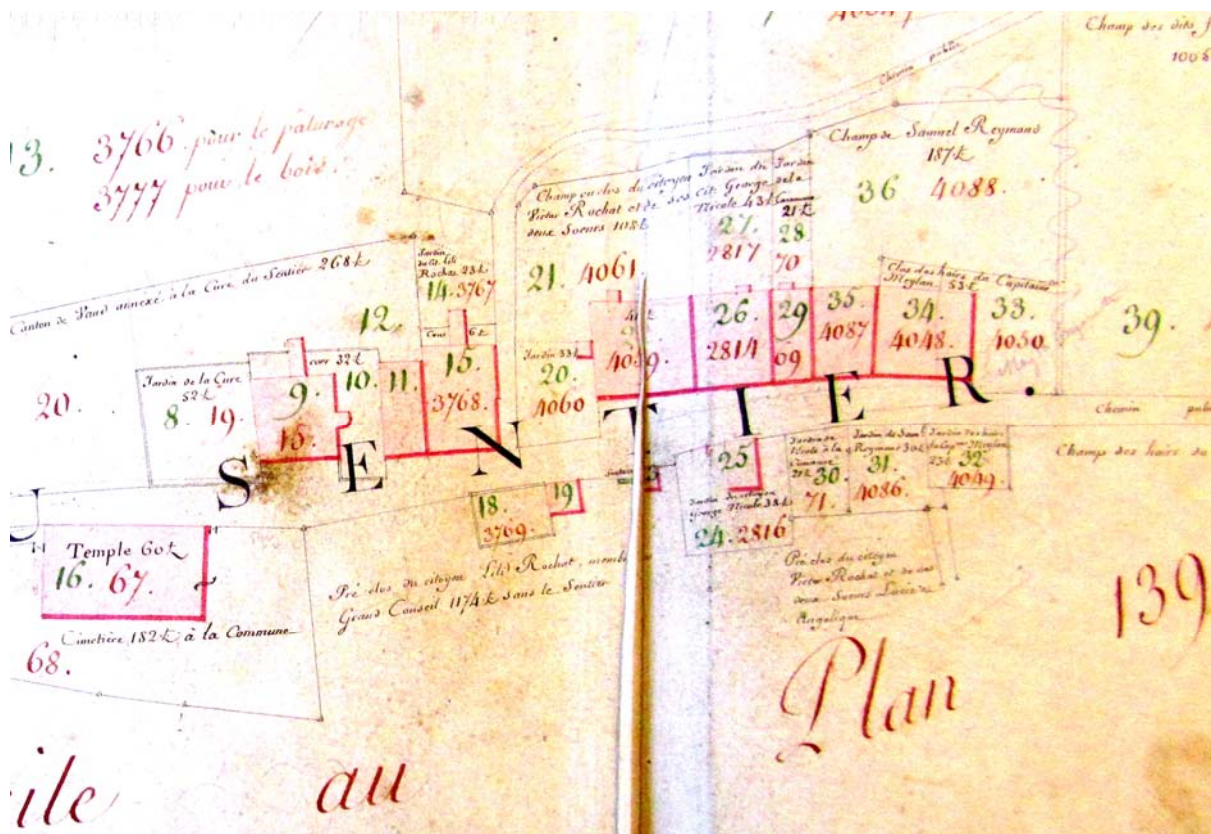


Gravure du début du XIXe siècle. La cure se trouve au cœur de l'image.



Sentier, au Lac de Joux

L'église du Sentier et la cure, à droite. Nous trouvons au-delà partie de ce qui deviendra la pension Guignard-Vidoudez, anciennement le domicile de Lily Rochat, père du Colonel Samuel Rochat. Ci-dessus, gravure de Weibel.



Plan de 1812-1814. Le temple, la cure, et au no 15, la maison de Lily Rochat, père du Colonel Rochat, qui n'était donc qu'à deux pas de la cure. Le pasteur, selon les critères de l'époque, ne fréquentait que des gens parfaitement en place et même exerçant des fonctions importantes dans la région. Notaire, colonel et autres pasteurs.

Annexes – PV commune du Chenit -

Du 13^e novembre 1830 – **garde et comité pour l'incendie Chez le Maître –**

La municipalité assemblée à l'extraordinaire au sujet de l'incendie qui a consumé un corps de bâtiment Chez le Maître la nuit dernière, où il y avait huit ménages, auxquels il a enlevé presque tous les meubles et toutes les provisions en privant de tout asile 42 personnes, a d'abord délibéré qu'il serait établi une compagnie d'au moins 20 hommes pour faire la garde sur le lieu de cet incendie durant la nuit prochaine et aussi longtemps que cela sera jugé nécessaire, qui sera commandée par MM. Louis Timothée Golay municipal comme chef et Auguste Golay comme sous-chef, qui sont de plus chargés de l'organiser. Elle a ensuite trouvé qu'il était urgent de faire un appel à la bienfaisance des Vaudois pour venir au secours des malheureux susmentionnés, et que pour utiliser d'une manière convenables les dons qui seront faits en leur faveur et en faire une application proportionnée aux besoins de chacun, il était nécessaire de former un comité pour recevoir des dons et les administrer comme il vient d'être dit. Il sera composé de Mr. Crinsoz pasteur, qui le présidera, François Golay receveur, David Reymond président du tribunal, David Lecoultre assesseur, le colonel

Rochat, Jacob Kuntz négociant à Orbe, qui a bien voulu s'offrir pour lui servir d'aide dans sa commune, et la municipalité qui se fera représenter par voie de délégation suivant les circonstances. Il rendra compte dans le temps ; ses fonctions sont gratuites.

Les dons qui seront faits pour être répartis par ce comité comme sus est dit, pourront être déposés chez celui de ses membres le plus à portée quant à ce qui concerne les ressortissants de la commune. Ceux venant du dehors seront adressés à la Cure ou au Bureau du receveur seulement.

Du 4^e Xbre 1830 – **bois accordé aux incendiés** –

Les sieurs Henri François Piguet, Samuel Olivier Meylan , François Meylan, Frédérick Meylan fils et Jacques Samuel Piguet Chez le Maître qui ont été incendiés la nuit du 12^e au 13^e novembre dernier, ayant exposé qu'ils étaient dans l'intention de rebâtir chacun une petite maison dès le printemps prochain et présenté les devis pour les bois dont ils ont besoin pour cette bâtisse en se recommandant à l'assistance de la commune, la municipalité prenant en considération leur fâcheuse position a délibéré de leur accorder comme aux autres particuliers qui ont fait présenter des devis cette année le 4 % du montant de leur devis, plus le 8 % d'extra.